

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 18 décembre 2014

Service instructeur

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2014-11-6-2

Service consulté

PARTICIPATION A L'ACQUISITION DE PHOTOGRAPHIES AERIENNES REGIONALES HISTORIQUES 1950 1951 PROGRAMME C214

Résumé : Dans le cadre du partenariat de la Coopération de l'Information Géographique en Alsace (CIGAL), il vous est proposé, en collaboration avec le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace, de participer à l'acquisition des photographies aériennes des années 1950 et 1951 sur le territoire alsacien pour un montant de 25 544 € HT et d'approuver la participation financière du Département du Haut-Rhin au cofinancement de ce projet à hauteur de 33 %, soit 8 514,67 € HT. Cette participation sera versée à la Région Alsace qui se porte acquéreur du produit directement auprès de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN).

Contexte

L'Alsace connaît depuis de nombreuses années une forte pression foncière dont les conséquences sur le territoire se mesurent en termes d'habitat, de déplacements, d'infrastructures, de qualité des paysages, de préservation des espaces naturels et de gestion des risques pour la population.

Dans le souci de développer des actions publiques visant à une gestion cohérente du foncier sur le territoire alsacien, le Département du Haut-Rhin et les grandes collectivités alsaciennes, se mobilisent dans le cadre du partenariat de la Coopération de l'Information Géographique en Alsace (CIGAL) pour développer leur connaissance sur l'observation des dynamiques en cours.

Dans ce contexte, des photographies aériennes ont déjà été acquises pour les années 1997/98, 2002, 2007, 2011/12 et d'autres campagnes sont prévues pour 2015 et 2019 sur l'ensemble du territoire régional.

De la même façon, la richesse d'informations des photographies historiques permettra d'enrichir nos connaissances pour disposer d'une vision historique du territoire et ainsi mieux comprendre les processus d'évolution du territoire, tant d'un point de vue naturel (espaces forestiers, hydrologie, etc.), qu'agricole et urbain.

C'est la raison pour laquelle il semble particulièrement intéressant d'acquérir des images datant de 1950 et 1951, juste après-guerre, constituant ainsi un temps T0 d'observation avant les grandes phases d'aménagement et d'urbanisation du territoire alsacien.

Cadre d'acquisition et montage financier

La Région Alsace se porte acquéreur, pour le compte du partenariat CIGAL, de ces photographies aériennes auprès de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) qui dispose des clichés dans le fonds documentaire de la bibliothèque nationale dont elle assure la gestion, pour un montant de 25 544 € HT.

La prestation de l'IGN consiste à numériser, orthorectifier, assembler, mettre en projection des clichés pour qu'ils soient utilisables dans un Système d'Information Géographique (SIG), et permettre une mise à disposition étendue des photographies aériennes dont l'IGN reste propriétaire.

Le montage financier de l'opération dont le coût s'élève à 25 544 € HT est établi comme suit :

- Région Alsace : 33 % soit 8 514,67 € HT
- Conseil Général du Bas-Rhin : 33 % soit 8 514,67 € HT
- Conseil Général du Haut-Rhin : 33 % soit 8 514,67 € HT

Le versement de la participation du Département du Haut-Rhin à la Région Alsace se fera par appel de fonds après validation de la prestation prévue fin d'année 2014 sur le programme C214, chapitre 204, fonction 61, nature 204121.

Au regard de ces éléments, je vous propose :

- de participer, dans le cadre du projet CIGAL, à l'acquisition des photographies aériennes des années 1950 et 1951 sur le territoire alsacien d'une valeur globale d'acquisition de 25 544 €HT,
- d'approuver la participation financière du Département du Haut-Rhin au cofinancement de ce projet à hauteur de 33 %, soit 8 514,67 € HT, avec le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace, qui seront prélevés sur le programme C214, chapitre 204, fonction 61, nature 204121 et versés directement à la Région Alsace par appel de fonds.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER